

Étables-sur-Mer

Contrat de pays : déception pour Saint-Quay-Portrieux

OF 9.7.06

Le conseil communautaire de jeudi a approuvé le contrat du pays de Saint-Brieuc. Lequel pays a retenu un certain nombre de projets proposés par les collectivités, donné un calendrier de réalisation et les montants des subventions accordées par la région. Saint-Quay-Portrieux n'obtient pas de subvention pour l'aménagement de l'aire de carénage pour les plaisanciers (il y a 1 500 bateaux sur les deux ports), un projet de 3 millions d'euros avait été déposé. Gérard Lambotte, maire de cette com-

mune, s'est indigné: «Ce projet a été classé dans les équipements portuaires; ne relevant pas du contrat de pays, on l'a retiré. Or, il ne concerne pas la pêche. Le problème, c'est qu'il ne figure plus nulle part. Je trouve tout ceci aberrant et je note que Binic bénéficie d'une aide sur la plaisance.» Et d'ajouter: «J'aimerais disposer d'un appui officiel de la communauté de communes quand l'intérêt commun est en cause.» Le président Eric Dahlquist a répondu «avoir défendu au mieux les inté-

rêts de ce projet» lors des rencontres avec les instances compétentes. Le contrat de pays est approuvé, mais les six élus de Saint-Quay-Portrieux ne participent pas au vote.

Les projets retenus pour 2006-2009. Pour Binic: aménagement des abords et surplombs de la plage de la Banche, coût: 320 000 €; subvention: 64 000 €. Saint-Quay-Portrieux: réhabilitation du haut de la plage des Châtelets, coût: 200 000 HT; subvention de 40 000 €. Tréveneuc: aménage-

ment de la vallée de Kerpont et du site de port Goret, coût: 275 000 €, subvention: 55 000 €. Binic: création d'un pôle nautique, coût: 643 000 €, subvention: 128 600 €.

Pour la période 2009-2012. Communauté sud Goelo: golf, déplacement du club-house, 750 000 € et création d'un neuf trous supplémentaires, 1 250 000 €; subvention: 250 000 €. Binic: aménagement paysager et stationnement, site de la Banche, coût: 1 250 000 €, subvention: 250 000 €.